

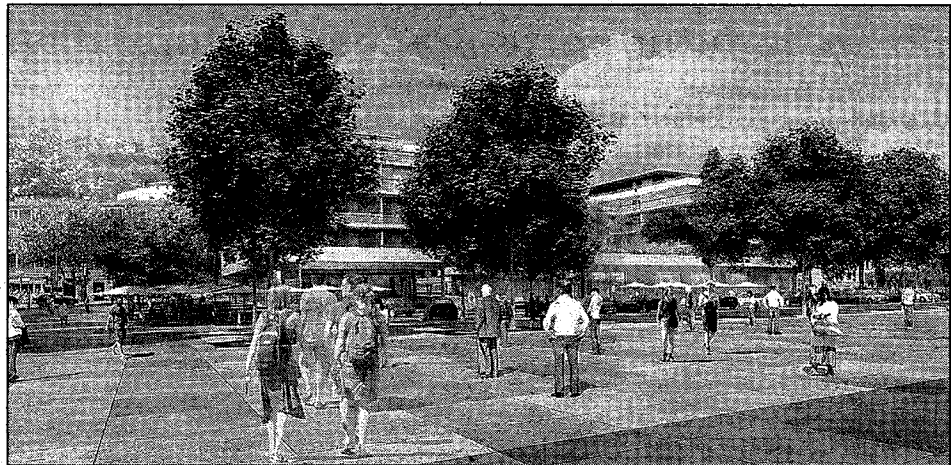
Mandelieu

Réhabilitation du centre-ville : le feu vert de la population

C'est un pas de plus dans le dossier de restructuration du centre-ville : aujourd'hui, la population a été consultée et, de l'avis de la majorité, elle est favorable au projet proposé par l'équipe Leroy.

Cette dernière va donc pouvoir lancer la déclaration d'utilité publique. Lors du dernier conseil, l'adjoint Jacques Berthelot a rappelé que le dossier prévoit la réalisation de 10000 m² Shon dont 8000 m² de logements en mixité sociale et 2000 m² de commerces et de services.

« Cette concertation a donc permis de présenter le projet retenu et les aménagements de voirie nécessaires au bon



Voici une simulation de ce que pourrait devenir le centre-ville de Mandelieu-La Napoule.

(Repro D. R)

REPÈRES

PLUS :

prêt locatif à usage social : correspond à des logements HLM traditionnels

PLS : prêt locatif social : sont attribués aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir prétendre aux HLM ordinaires mais trop bas pour pouvoir se loger dans le secteur privé.

fonctionnement urbain (...) » Et la population « dans sa grande majorité » a encore insisté l'élu, a approuvé le projet.

« Ceci, tout en soulignant le besoin de redynamisation de ces espaces, notamment commerciaux, de restructuration du bâti et des espaces verts et les difficultés rencontrées avec la circulation. »

50 % de PLS et 50 % de PLUS

Quant au logement, a précisé le maire suite à une demande d'Hervé Lavis (Front de gauche) sur ce qu'il entendait par « mixité

sociale », il s'agira « à 50 % de PLS et à 50 % de PLUS » aussi car ma priorité est de loger les Mandolociens avant tout. Nous avons énormément de femmes seules avec leurs enfants. De veuves aussi. »

Bernard David (Ensemble pour Mandelieu-La Napoule) a objecté que « depuis le 4 juin, la cour administrative d'appel de Marseille a annulé le plan local d'urbanisme. Ce n'est pas une annulation partielle mais totale. Donc aujourd'hui vous êtes revenus au POS de 1994. Il nous paraît difficile de nous pronon-

cer si nous ne savons pas où nous allons... »

De toute façon, lui a rétorqué Jacques Berthelot dans un mouvement d'humeur « vous vous prononcerez négativement donc cela n'a aucune importance. Cela dit, a-t-il ajouté, la DUP mettra un an et demi à entrer en vigueur. D'ici là, le PLU sera rétabli. » Par ailleurs, Henri Leroy a ajouté que la ville avait décidé « d'attaquer l'Etat, car le commissaire enquêteur qui est intervenu n'en avait visiblement pas les compétences. »

CHRYSÈLE BURLLOT
cburlot@nicematin.fr